

PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20h, le Conseil Municipal également convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

Étaient présents (18) :

Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Éric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Delphine DESILLE, Éric BRUNCHER, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI

Était excusé (0) :

Secrétaire de séance :

M. Joël AKA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers présents.

Monsieur le maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

ORDRE DU JOUR

25045 – Rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine

25046 – Personnel – Modification du temps de travail d'un emploi

25047 – Cimetière – Lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon

25048 – Plan local d'Urbanisme Intercommunal : lancement d'une procédure de modification à la faveur de la commune de Domagné

DEL25045 – Rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine

Vu, le code Général des collectivités territoriales ;
Monsieur Michel Jeuland, délégué auprès du SDE35, présente le rapport d'activités 2024, et rappelle ses missions principales :

- La réduction des consommations énergétiques
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Développer la relation avec l'utilisateur
- Mutualiser les moyens et les expériences
- Assurer le contrôle des concessions
- Développer des moyens généraux adéquats

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 du SDE35.

DEL25046 – Personnel – Modification du temps de travail d'un emploi

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Vu la délibération DEL 24019 du 18 mars 2024 créant le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 30/35^{ème},
Considérant la demande de l'agent de réduire son temps de travail,

Le maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste). C'est pourquoi, compte tenu de la demande de l'agent, il propose de réduire la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 30/35^{ème} à 28/35^{ème}.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE :**
 - o La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème})
 - o La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème})
- **MODIFIE** le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} octobre 2025

Débats :

Suite à cette délibération, Monsieur le maire fait un point d'étape sur le personnel et notamment :

- les quelques arrêts de travail en cours qui pénalisent le fonctionnement normal des services
- le recrutement en cours au service espace verts
- le projet d'évolution du poste d'ASVP

DEL25047 – Cimetière – Lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux préliminaire a été effectué dans les cimetières communaux de Domagné et de Chaumeré par une délégation composée d'un élu et d'un agent communal.

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. En l'absence et dans le respect de la procédure prévue par la loi, la reprise de concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

A cet effet, la première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon. Ce dernier sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie. Des panonceaux seront apposés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai d'un an à l'issue des formalités de publicité.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon dans les cimetières communaux de Domagné et Chaumeré selon les conditions légales.

Débats :

Monsieur le maire précise que cela concerne une trentaine de concessions au sein du cimetière de Domagné et à peine 10 au cimetière de Chaumeré.

DEL25048 – Plan local d'Urbanisme : lancement de la procédure de modification n°2 du PLU de Domagné par Vitré Communauté

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-9 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

VU la délibération N°68/2019 du Conseil Municipal du 16 septembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 6 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

VU la modification n°1 du PLU approuvée par délibération N° 23036 le 2 mai 2023 ;

Considérant les modifications du PLU envisagées :

- Modification de zonage pour ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUp dans la ZAC du Poirier ;
- Repérage supplémentaire de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;
- Mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes ;
- Modification du règlement de la zone A :
 - o visant à faciliter les extensions des habitations autorisées par changement de destination ;
 - o visant à autoriser l'implantation de sites de production d'énergie photovoltaïque au sol ;
- Mise à jour des annexes du PLU avec l'arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transport routières (RN 157) ;
- Mise à jour du règlement de la zone 1AUg - ZAC de La Gaultière si nécessaire ;
- Modification du règlement de la zone Als couvrant les STECAL à vocation économique ;

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **SOLLICITE** la communauté d'agglomération de Vitré Communauté à engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Domagné ;

Informations :

Projet de maison intergénérationnelle

La société d'économie mixte départementale « Terre et Toit » a été missionnée par le bureau municipal pour poursuivre la réflexion sur le projet d'aménagement de l'îlot Saint André. Une première ébauche est présentée aux conseillers municipaux. Elle fait l'objet de réflexions, et notamment :

- la surface des logements en cohérence avec le public visé (T2 ou T3) : jeunes actifs, seniors...
- les dimensions du local à vélos
- l'optimisation du nombre de parkings au regard du nombre de logements
- l'emprise foncière pour créer une liaison piétonne
- le portage du projet

Commission Conseil Municipal des Jeunes : lancement de la nouvelle équipe

Mardi 14 septembre 2025, Monsieur le Maire et la nouvelle équipe CMJ se sont présentés devant les classes de CM1-CM2 des écoles la Glycine et Saint Vincent de Paul : ils leur ont expliqué le fonctionnement d'un conseil municipal des jeunes, sa composition, son rôle...

Les élections seront organisées le mardi 14 octobre 2025 à la salle des fêtes. 12 élèves seront élus pour 2 ans.

Pour respecter la parité du nombre d'électeurs, 8 élèves seront issus de l'école la Glycine et 4 élèves de l'école St Vincent de Paul.

Commission Jeunesse : projet de création d'un permis à points

Devant le manque de respect entre les enfants et avec les adultes du service périscolaire, il a été décidé de mettre en place :

- une charte de bonne conduite des élèves pendant le temps de pause méridienne
- un permis à points sanctionnant les mauvaises conduites

Commission Communication - nouveaux supports de communication : plans, photos, réseau « Mon village »

Plusieurs sujets ont été évoqués et validés en commission :

- la mise à jour des plans de la commune, l'objectif étant qu'ils soient interactifs pour mettre en avant les différents services proposés à Domagné et autres sites de loisirs. Ils seront ensuite affichés dans les différents lieux d'intérêts de la commune.

- photos

Il est envisagé de reproduire des photos anciennes de la commune et de les implanter soit à proximité des sites d'intérêts de la commune ou sur l'esplanade de la mairie.

- Application « Mon Village »

Pour rappel, lors du conseil municipal du 10 février dernier, un nouveau réseau social, appelé « Application Mon Village » avait été présenté aux conseillers municipaux. Il avait alors été précisé que cette application pouvait être intéressante à condition que les associations contribuent à transmettre l'information et que les communes du territoire de Vitré Communauté soient également utilisatrices.

Désormais Vitré Communauté souhaite sonder les communes. Après échange sur cette application, les élus montrent un intérêt pour ce réseau qui a pour objectif de notifier à ses adhérents toutes les informations publiées par la mairie et l'ensemble des acteurs de la commune (les associations, les commerçants...)

Travaux et acquisitions en cours :

- Halle des sports : les travaux d'aménagement intérieur sont en cours. Une journée de sensibilisation aux métiers de l'artisanat est organisée le 9 octobre. 9 classes de collégiens se succéderont tout au long de la journée et pourront échanger avec des artisans, architectes...
- Ecole : les travaux de désamiantage et de couverture de la phase 2 sont en cours de finalisation.
- Logement 1 bis rue de la Valette : le ravalement du pignon est terminé, tandis que le renfort de charpente est en cours.
- Atelier technique : la consultation des marchés de travaux est en cours. Les offres sont attendues pour le 30 septembre 2025.
- Ancien vestiaire foot : le permis de construire est en cours d'élaboration par le cabinet Faber.
- Manoir : les travaux de rénovation du puits et du four sont sur le point d'être finalisés. Les clôtures de la parcelle sont terminées.
- Le curage des fossés avec l'entreprise Renault se poursuivent, ainsi que les travaux de voirie et de point à temps avec l'entreprise Lagoute.
- Esplanade de la mairie : la déclaration de travaux pour le kiosque va être déposée. Les travaux d'aménagement du sentier et du gradin sont prévus fin novembre.

Téléphonie : évolution des installations situées sur la commune

Pour information, des antennes relais sont installées au lieu-dit l'Aubourgère Le Pré des Noés et au lieu-dit la Foucherie. Ces sites sont exploités par Bouygues Télécom. Il s'agit donc de mutualiser une partie des réseaux de téléphonie de Bouygues Télécom avec SFR, sans ajout d'antenne supplémentaire.

Délégations du Maire

Conformément à la délibération n°21-081 du 5 juillet 2021, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations au cours de la période du 26 mai au 6 juillet 2025.

Questions diverses :

- Rentrée scolaire

Les effectifs de la rentrée 2025-2026 sont :

- o Ecole la Glycine – 8 classes – 180 enfants
- o Ecole St Vincent de Paul – 5 classes – 132 enfants

A noter l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école St Vincent de Paul : Clara LEGEAY succède à Thomas DUCOIN.

- Contournement de Châteaubourg

Les élus sont informés, par voie de presse, que le Département d'Ille et Vilaine annule le projet de contournement de Châteaubourg.

- Pôle santé

Une sage-femme et une infirmière asalée viennent de rejoindre les effectifs du pôle santé. Le docteur Rosinet a quitté le cabinet médical. Un remplacement est assuré dans l'immédiat, jusqu'au 31 décembre 2025.

- Théâtre

- o L'animation Théâtre au village, financée par la mairie, a été reconduite à Domagné le 26 août dernier, pour sa 11^{ème} édition.
Une nouvelle fois, le public est venu nombreux, que ce soit pour admirer le spectacle de magie pour les enfants ou encore le théâtre en soirée
- o La troupe de théâtre de Saint Jean sur Vilaine recherche une salle pour ses représentations fin janvier – début février 226.

- Air Breizh

La seconde campagne de mesure de la qualité de l'air est en cours, depuis le 1^{er} septembre, jusqu'au 13 octobre.

- Forum des associations

Le forum des associations a accueilli cette année plus de 20 associations.

- SMICTOM

Le SMICTOM lance un appel à projets visant à valoriser le réemploi des matériaux pour des travaux.

- Domag :

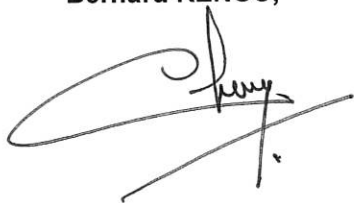
Céline ECHAROUX rappelle que les élus sont invités à transmettre au plus vite, au service communication, toutes les informations relatives aux commissions municipales en vue de la rédaction du bulletin municipal du mois de janvier 2026.

- Dates à retenir :

- Judo : l'association organise son Assemblée Générale le 23 septembre 2025
- Une rencontre est programmée avec les associations le 7 octobre 2025 pour travailler sur les plannings.
- Téléthon : le téléthon est programmé le week end du 5-6 décembre 2025. Il sera organisé par Solidarité Domagné.
- Elections municipales : elles sont fixées au 15 et 22 mars 2026

Fin de la séance à 22h30

**Le Maire,
Bernard RENOU,**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.

**Le secrétaire de séance,
Joël AKA,**

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke across the middle.